

HERTRICH Véronique et Marie LESCLINGAND, (à paraître). – Émigration en Afrique rurale. Mesures croisées à partir d'une observation suivie chez les Bwa du Mali, in : Bruno SCHOUMAKER et Dominique TABUTIN (éds), *Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ?* – Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Académia.

Émigration en Afrique rurale. Mesures croisées à partir d'une observation suivie chez les Bwa du Mali.

Véronique Hertrich* et Marie Lesclingand**

L'émigration est un phénomène dont le niveau et les tendances sont difficiles à mesurer (Caselli et Vallin, 2001 ; Courgeau, 1980). Les systèmes d'enregistrement continu, comme les registres de population dans certains pays d'Europe ou les sites de suivi démographique dans des populations particulières du Sud, sont peu nombreux, parfois mal adaptés et finalement peu utilisés pour analyser l'émigration (Baccaïni, 2006). Les recensements permettent d'aborder la dynamique migratoire du côté des entrées mais pas des sorties. En définitive, les publications statistiques contournent généralement la mesure spécifique de l'émigration, en se contentant des soldes migratoires calculés en corrigeant les soldes intercensitaires du mouvement naturel (observé ou estimé).

Alors qu'elle sert de solution de rechange pour aborder bien d'autres phénomènes démographiques, l'enquête à passage unique semble a priori inadaptée pour aborder l'émigration. Et pour cause : les individus que l'on veut compter sont tout simplement absents. Si l'on veut néanmoins obtenir des données sur les tendances de l'émigration, il faut donc « ruser » avec les procédures d'identification des individus, et consentir à des formes d'approximation plus grandes et plus incertaines que de coutume. Deux principales démarches existent. L'une consiste à collecter de l'information sur les émigrés auprès des résidents et d'en tirer des estimations sur les taux d'émigration. Des méthodes d'estimation indirecte ont ainsi été développées (Zaba, 1986, 1988 ; Hill, 2006) pour approcher l'émigration à partir de questions posées aux enquêtés sur la résidence de certaines catégories d'apparentés. L'autre démarche consiste à recueillir les biographies migratoires des résidents et d'en tirer une estimation des tendances migratoires passées. Ces estimations sont forcément biaisées, dans le premier cas par la double sélection liée à la présence d'un proche et à sa déclaration, dans le deuxième cas, par la non prise en compte de l'expérience des migrants définitifs ou durables dans l'évaluation des tendances. Faut-il pour autant renoncer à de telles mesures, approximatives mais accessibles, et par là-même à l'examen de l'émigration dans son contexte d'origine, alors que les enjeux y sont considérables, en termes démographique, mais aussi social et économique ?

Dans le cadre d'études approfondies à petite échelle on dispose souvent de différents types de données permettant d'avoir plusieurs estimations d'un même indicateur. En comparant ces estimations, on peut observer les déformations introduites à mesure que la nature approximative des données utilisées augmente, et ainsi contribuer au débat sur l'apport potentiel de ces estimations à la mesure des tendances de l'émigration.

C'est la démarche que nous adoptons dans cet article en utilisant les données longitudinales collectées dans un ensemble de villages du Mali. Les biographies migratoires y ayant été enregistrées pour l'ensemble des hommes, résidents et émigrés, appartenant aux lignages représentés, on est en mesure de comparer les tendances longues de l'émigration, selon la définition, plus ou moins large, de la population prise en compte. En particulier, on se demandera si les tendances longues de l'émigration peuvent être restituées, avec une précision acceptable, en s'en tenant aux biographies des seuls résidents, ou encore à celles des résidents et de leurs proches parents émigrés. On poursuivra l'analyse en distinguant quelques types de déplacement, avec l'hypothèse que certains d'entre eux pourraient éventuellement échapper aux biais observés sur l'ensemble. Deux parties précédent ces analyses, la première est consacrée au système

* Institut national d'études démographiques (INED), 133 boulevard Davout, 75980 Paris cedex 20 (France).
Tél. : 33 (0)1 56 06 21 32. Fax. : 33 (0)1 56 06 21 94. hertrich@ined.fr,

** Université de Nice, Département de Sociologie-Ethnologie, Pôle Universitaire St Jean d'Angely, 24 Avenue des Diables Bleus, 06357 Nice Cedex 4 (France). Tél. : 33 (0)4 93 37 55 90. Fax. : 33 (0)4 93 37 55 52. marie.lesclingand@unice.fr.

de collecte et aux données utilisées, la seconde fournit, avec les taux de migration intercensitaire, des données de cadrage sur la dynamique migratoire au cours des trente dernières années.

I. Population et données

Nous utilisons les données du système d'observation mis en place chez les Bwa du Mali¹. D'abord réalisée de façon rétrospective à la fin des années 1980, cette observation s'est poursuivie sous forme prospective, avec une actualisation des données tous les 5 ans environ (1994/95, 1999/2000, 2004).

1. La population étudiée

Les villages étudiés se situent au sud-est du Mali, au sein de l'aire ethnique des Bwa, à 450 km de Bamako. L'économie y est dominée par l'agriculture, principalement vivrière, réalisée dans le cadre d'un mode de production familial. La scolarisation, marginale jusqu'alors, s'y développe depuis le début des années 1990 avec les écoles communautaires gérées par les villageois.

Du point de vue démographique, la région est marquée par une forte croissance naturelle (2,5 à 3 % par an), associée à une fécondité toujours élevée (8 enfants par femme). Les migrations sont omniprésentes, faisant partie de l'expérience de toutes les familles et de celle de la plupart des individus. Elles se réalisent au Mali et dans les pays de la région, mais ne se sont pas développées vers l'Europe. Ces migrations absorbent aujourd'hui l'essentiel de la croissance naturelle.

2. Le système de collecte

Le système d'observation comporte deux principales opérations : d'une part une enquête renouvelée exhaustive dans 7 villages (3600 résidents en 2004), d'autre part une enquête biographique qui approfondit l'observation sur 2 villages (1600 résidents). Ces deux opérations permettent d'aborder la question de l'émigration, mais avec des points de vue différents.

L'enquête renouvelée s'appuie sur l'appariement des données individuelles de différents recensements, contrôlé et complété par des entretiens auprès des familles. Elle permet de suivre, nominativement, le devenir des individus au fil des recensements et ainsi de disposer d'un suivi semi-longitudinal. La base de données actuelle intègre les données individuelles de 7 recensements : les 3 recensements nationaux (1976, 1987, 1998) et 4 recensements locaux (1988, 1994, 1999, 2004). Dans cet article, ces données sont utilisées pour aborder l'évolution de la dynamique migratoire à partir des indicateurs intercensitaires des trois dernières décennies.

L'enquête biographique recueille les histoires matrimoniales, génésiques, migratoires et religieuses complètes. Elle s'applique à l'ensemble des résidents (hommes et femmes, tous âges) mais aussi aux hommes émigrés appartenant aux lignages représentés dans les deux villages enquêtés. Ces émigrés² sont identifiés à partir des généalogies des patrilignages (cf infra) et leur biographie est enregistrée auprès de leurs parents présents au village. L'enquête initiale a été réalisée sur le mode rétrospectif en 1988-89 ; elle a ensuite été actualisée tous les cinq ans (1994-95, 1999-2000, 2004) avec la mise à jour de l'ensemble des biographies existantes (résidents et émigrés) et l'enregistrement complet des biographies des nouveaux venus (naissances, immigrants). Les hommes appartenant aux lignages des villages enquêtés sont ainsi suivis indépendamment de leur lieu de résidence, seul le décès marquant la sortie d'observation³. Ces

¹ Pour une présentation plus détaillée du système de collecte et de la population étudiée, voir Hertrich (1996) et Hertrich et Lesclingand (2003)

² Est ainsi défini comme émigré, tout homme membre d'un des lignages représentés, ayant déjà résidé au village (pour une période d'au moins 3 mois) et résidant ailleurs à la date considérée.

³ En revanche, les biographies des femmes émigrées ne sont suivies que lorsqu'elles sont célibataires, une émigration matrimoniale étant considérée comme une sortie d'observation. Les migrations féminines ne sont pas traitées dans

données permettent de reconstituer l'histoire migratoire des générations masculines en faisant varier la population prise en compte, c'est à ce titre que nous les utilisons ici.

Précisons que l'enquête renouvelée et l'enquête biographique font référence à un même critère de durée de 3 mois pour définir la migration.

3. Lignage, généalogie et migrations

La référence au lignage est un moyen indirect d'approcher l'émigration, un essai de reconstitution de la population soumise au risque d'émigrer dans le passé. Dans la population étudiée, comme souvent en Afrique subsaharienne, le statut des hommes au sein de la collectivité locale, en particulier les modalités d'accès aux ressources foncières et aux instances socio-politiques villageoises, est étroitement lié à leur appartenance familiale. La référence au lignage fonctionne ainsi comme une grille de rattachement résidentiel : en reconstituant les lignages représentés, on définit une population « théorique » des villages, avec des statuts résidentiels variables, au sein de laquelle il devient possible de mesurer l'émigration masculine.

L'identification des émigrés au moyen des généalogies

Cette démarche a été adoptée en appliquant une définition large du lignage : on a recueilli les généalogies pour tout groupe de parenté représenté au village par une unité économique au moins, indépendamment de l'ancienneté de son installation au village ou de son insertion dans la structure socio-politique villageoise. Ces généalogies ont été collectées⁴ lors de l'enquête initiale, généralement en travaillant en groupe avec différents hommes du lignage, puis actualisées à chaque passage. Elles mentionnent les membres du patrilignage (individus, vivants et décédés, descendant d'un homme du lignage) et leurs conjoints. La limite supérieure est fixée au fondateur (premier venu au village) ou, à défaut, aux aînés des segments jusqu'auxquels on parvient à remonter la généalogie.

Les individus vivants répertoriés sur les généalogies peuvent être distingués en trois groupes selon leur statut de résidence : ceux qui résident au village au moment de l'enquête, ceux qui ont déjà habité au village mais résident ailleurs au moment de l'enquête et, enfin, ceux qui n'ont jamais résidé au village. C'est aux deux premières catégories d'individus, objet de l'enquête biographique, que nous nous intéressons ici. Les effectifs traités⁵, en s'en tenant aux générations nées avant 1999 (âgées d'au moins 5 ans au dernier passage), sont de 1202 hommes enquêtés au titre de résident ou d'émigré à l'un au moins des 4 passages (tableau 1).

Les limites de la démarche

L'approche de l'émigration à partir des généalogies lignagères est, par définition, approximative et conduit à une évaluation à minima de l'émigration. En effet, certains émigrés échappent à cet enregistrement : ceux des lignages qui n'ont plus de représentant au village (lignage émigré ou éteint) et ceux qui auront été oubliés ou omis lors de l'enregistrement généalogique. Ce risque d'omission est vraisemblablement plus élevé pour les émigrés des anciennes générations partis de longue date, parce qu'ils ont une probabilité plus faible d'avoir des apparentés en ligne directe au village, qu'il s'agisse de descendants (s'ils ont constitué leur famille hors du village), ou d'ascendants et collatéraux survivants (effet croissant de la mortalité avec l'âge).

cet article. Pour une analyse de la question, et plus particulièrement du développement des migrations de travail des jeunes filles, voir Lesclingand 2004a, 2004b ; Hertlich et Lesclingand, 2007.

⁴ Le recueil a été effectué en utilisant la méthode dite de la *généalogie mixte* (Pison, 1987) : partant des individus vivants, on développe la généalogie de chaque ascendant relevé en enregistrant ses collatéraux et leurs descendants jusqu'aux générations actuelles.

⁵ Ces effectifs tiennent compte de l'exclusion du groupe des griots et de petites familles d'implantation récente (notamment les catéchistes) caractérisés par une mobilité forte et particulière. Ces familles regroupent 6% de la population résidente. Par ailleurs, la biographie n'a pu être enregistrée de façon satisfaisante pour 18 individus (dont 13 émigrés), également exclus de l'analyse.

Ces limites, difficiles à évaluer, ne peuvent être ignorées. Cependant différents éléments invitent à nuancer l'importance qu'on pourrait leur accorder a priori. Un premier constat porte sur l'importance numérique des émigrés repérés : le poids des émigrés l'emporte largement sur celui des résidents dans la plupart des générations à l'exception des plus jeunes et des plus âgées (tableau 1).

Tableau 1

Effectifs traités selon le statut de résidence et la génération.

Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004). Hommes nés avant 1999.

Indicateur	Générations									
	< 1944	1944-58	1959-68	1969-73	1974-78	1979-83	1984-88	1989-93	1994-98	Ensemble
Statut de résidence aux différents passages de l'enquête (effectifs d'hommes)										
Toujours résident	78	66	34	20	12	22	78	112	105	527
Toujours émigré	48	83	45	17	4	9	3	5	12	226
Variable	12	21	52	55	74	104	81	38	12	449
Ensemble	138	170	131	92	90	135	162	155	129	1202
Proportion (%) d'hommes ayant eu le statut cité à l'un au moins des passages de l'enquête										
Résident	65	51	66	82	96	93	98	97	91	81
Émigré	43	61	74	78	87	84	52	28	19	56
Statut de résidence en 2004 (effectifs d'hommes vivant en 2004)										
Résident	36	64	44	29	23	36	64	107	99	502
Émigré	27	80	69	59	64	90	78	38	24	529
Ensemble	63	144	113	88	87	126	142	145	123	1031

Dans les faits, le risque d'omission est atténué du fait de l'insertion des individus dans des réseaux de parenté denses et complexes. Avec la fécondité élevée, la polygamie et la mobilité matrimoniale, les individus comptent un grand nombre d'apparentés qui sont autant « d'entrées » par lesquelles ils peuvent être identifiés. Parmi les émigrés enregistrés, 8 sur 10 comptent au moins un cousin paternel au village, la moitié au moins un oncle paternel (frère du père) et une proportion équivalente au moins un frère (tableau 2). Le parent le plus proche au village se situe au delà de la parenté directe (père, frère, fils) pour 4 émigrés sur 10, il dépasse le cercle suivant (oncle paternel, cousin, neveu) pour un émigré sur 6. Le nombre moyen d'apparentés par émigré est de 2,6 si l'on s'en tient au cercle délimité par les oncles, cousins et neveux en lignée masculine. L'attachement des individus à leur lignage et à leur village d'origine est un autre facteur favorisant, à plusieurs titres, l'identification des émigrés. Il est l'une des explications à l'importance des migrations temporaires dans le mode de vie des populations de la région. Du fait de cette mobilité et du système de suivi mis en place depuis 20 ans, une partie importante (deux tiers toutes générations confondues) des individus enregistrés comme émigré à un passage ont pu être enquêtés comme résident à un autre passage (tableau 1). Réciproquement près de la moitié des hommes enquêtés comme résidents à l'un des passages étaient émigrés à un autre passage. Au final, sur 10 hommes de l'échantillon traité, 8 ont eu le statut de résident et 6 celui d'émigré à l'un au moins des 4 passages (tableau 1). La prégnance des liens communautaires se traduit aussi par la circulation régulière d'informations sur les individus émigrés de longue date, alimentée activement par ces derniers (visite, courrier) ou véhiculée de façon plus informelle par d'autres migrants de retour au village : à de rares exceptions près, les villageois savent localiser leurs parents émigrés, même quand la migration est ancienne. Enfin, compte tenu des prérogatives, notamment foncières, attachées au lignage, il est exceptionnel qu'un patrilignage de grande taille quitte collectivement un village ; le biais lié au non enregistrement des émigrés appartenant à des lignages qui ne sont plus représentés est probablement assez

faible. La comparaison de données censitaires⁶ confirme que l'essentiel des mouvements migratoires se réalise au sein de lignages stables.

En définitive, il semble vraisemblable que le risque de sous-enregistrement des émigrés renvoie à des cas particuliers, ponctuels, plus qu'à un phénomène d'envergure compromettant l'approche des tendances de l'émigration.

Tableau 2

Parenté entre les émigrés et les résidents

Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004). Hommes nés avant 1999.

Relation de parenté	Émigré n'ayant jamais été enquêté comme résident (*)	Émigré en 2004 (*)
A un parent de la catégorie citée au village (%)		
Fils du frère du père (cousin)	79	78
Frère du père (oncle paternel)	52	56
Frère	51	50
Fils du frère (neveu)	30	30
Père	22	34
Fils	17	9
Père du père (grand-père paternel)	8	4
Répartition des émigrés selon le nombre d'apparentés des catégories détaillées ci-dessus		
0	17	14
1 ou 2	27	33
3 ou 4	42	40
5 ou 6	14	14
Ensemble	100	100
Nombre moyen	2,6	2,6
Répartition des émigrés selon le parent le plus proche au village (**)		
Père	22	34
Fils	13	6
Frère	24	19
Père du père (grand-père paternel)	1	2
Frère du père (oncle paternel)	2	4
Fils du frère (neveu)	14	14
Fils du frère du père (cousin)	7	7
Autre lien	17	14
Total	100	100
A au moins au village : son père, un fils ou un frère (%)	59	59
Nombre d'émigrés	226	529
(*) Les relations de parenté sont examinées par rapport :		
- aux résidents en 2004 pour les émigrés en 2004 ;		
- aux individus enregistrés comme résident à l'un des passages pour les émigrés n'ayant jamais été enquêtés au titre de résident.		
(**) On considère la proximité de la relation de parenté selon l'ordre mentionné dans le tableau		

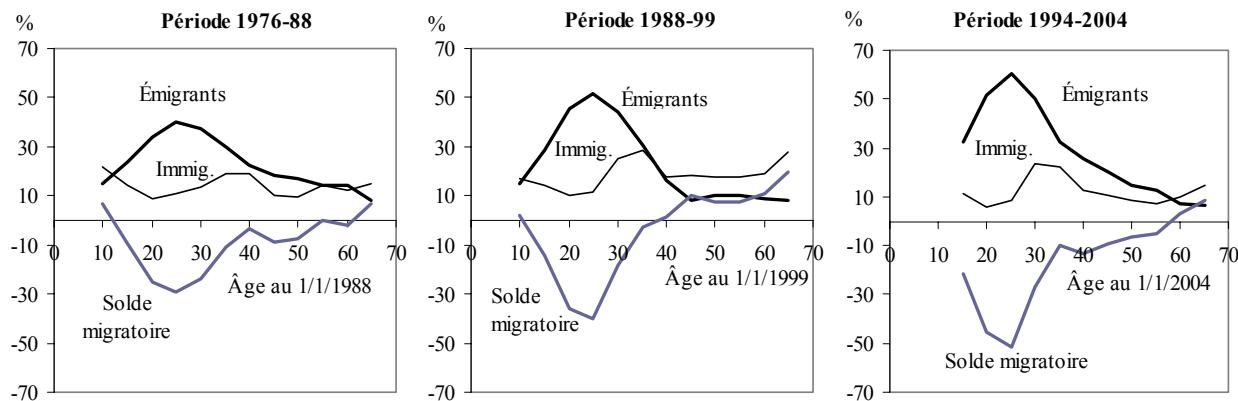
⁶ Ainsi, si l'on s'intéresse aux recensements de 1976 et de 1988, on constate que 83% des hommes résidents en 1976 et émigrés en 1988 appartiennent à des lignages toujours représentés en 1988 et, réciproquement, que 71% des immigrés sont membres de lignages déjà représentés en 1976 (Hertrich, 1996)

II. La mobilité intercensitaire, une première approche des tendances récentes de l'émigration

L'enquête renouvelée permet d'obtenir des données de cadrage sur l'évolution de la dynamique migratoire des 30 dernières années, en prenant en considération le devenir des individus d'un recensement au suivant. La figure 1 fournit ainsi des indicateurs d'émigration, d'immigration et de migration nette par âge sur trois périodes intercensitaires, d'une durée de 10-11 ans.

Figure 1
Mobilité intercensitaire des hommes selon l'âge, 1976-2004.
 Enquête renouvelée, 8 villages.

Émigrants : individus résidant au village au recensement initial et n'y résidant pas au recensement suivant.
 Immigrants : individus ne résidant au village au recensement initial et y résidant au recensement suivant.
 La proportion de migrants est calculée par rapport à la population résidente au recensement initial et survivante au recensement suivant.



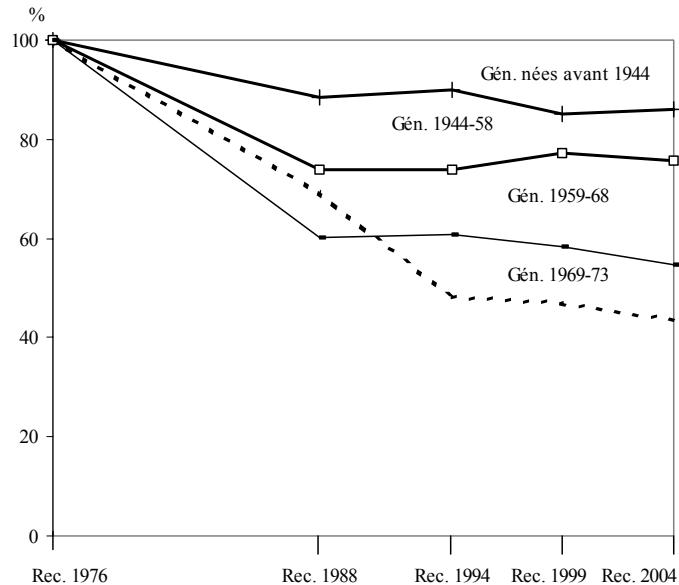
Bien qu'elles n'abordent que très partiellement la mobilité intercensitaire⁷, ces données suffisent à mettre en évidence l'importance de l'émigration au sein de la population et son accroissement au cours des vingt dernières années. Les courbes présentent un même profil au cours des trois périodes intercensitaires. L'émigration suit une courbe en cloche avec des valeurs maximales enregistrées chez les hommes âgés de 20 à 29 ans. L'immigration présente des valeurs plus stables avec une remontée après 30 ans, traduisant pour l'essentiel les retours des migrations réalisées aux âges plus jeunes. Cependant l'immigration suffit rarement à compenser l'émigration ; on observe un déficit migratoire au sein de la plupart des classes d'âges, et tout particulièrement chez les jeunes adultes. Ce schéma général s'est accentué d'une période intercensitaire à la suivante, associé à une intensification de la migration des jeunes adultes, sans remontée équivalente de l'immigration. Tous âges confondus, on compte en 2004 une déperdition de l'ordre de 24% des effectifs au sein des générations masculines déjà représentées en 1994, soit le double du déficit enregistré en 1976-1988. Chez les jeunes adultes, le pic de la mobilité masculine qui atteignait déjà 40% sur la première période intercensitaire, est passé à plus de 60%, le déficit migratoire se situant à plus de 50%. Les jeunes hommes recensés comme résidents au village représentent ainsi moins de la moitié de l'effectif que comptait leur génération dix ans plus tôt.

Cette évolution correspond-elle principalement à celle du comportement migratoire pendant la période de jeunesse ou traduit-elle aussi un engagement croissant et durable des générations dans la migration ? Le suivi des résidents recensés en 1976 au fil des recensements (figure 2) appuie cette deuxième hypothèse. En effet d'un groupe de générations à l'autre, l'effet de l'émigration s'accentue sans

⁷ Les déplacements multiples ne sont pas saisis ; les individus ayant migré au cours de la période mais dont la situation de résidence est identique aux deux recensements ne sont pas comptabilisés parmi les migrants.

pour autant que l'écart ne se résorbe ni même ne se resserre au fil du temps. L'enquête biographique permet de poursuivre sur cette question dans une perspective élargie, en couvrant une période plus longue avec des données plus détaillées sur les migrations.

Figure 2
Suivi semi-longitudinal de la population masculine résidente au recensement de 1976.
Proportion (%) d'hommes résidents aux recensements de 1988, 1994, 1999 et 2004, par groupe de générations.
 Enquête renouvelée, 8 villages.



III. L'émigration au sein des lignages : des mesures associant généalogies et biographies

Les biographies des hommes des lignages, résidents et émigrés, permettent de reconstituer les tendances longues de l'émigration. Elles se prêtent aussi à un exercice méthodologique : juger de la possibilité de capter ces tendances à partir de données plus sommaires. Deux questions seront plus particulièrement abordées : 1) est-ce qu'on observe des tendances comparables, quand on s'en tient aux données collectées sur les résidents ? 2) quelle est la perte d'information par rapport aux mesures établies sur l'ensemble des émigrés des lignages, quand on ne prend en compte que les émigrés figurant parmi les parents proches des résidents ?

L'émigration sera décrite en calculant, par groupe de générations, la proportion d'individus résidant au village à chaque âge⁸. On dispose ainsi de séries annuelles d'indicateurs par groupe de générations, avec trois déclinaisons correspondant aux populations prises en compte : 1) l'ensemble des résidents et des émigrés appartenant aux lignages représentés, 2) les seuls résidents et 3) les résidents et les émigrés qui sont leurs proches parents. On a traité comme « proches parents » les émigrés ayant une relation de parenté directe, au titre de père, frère ou fils, avec un homme résidant au village. Ces catégories regroupent 60% des émigrés enregistrés (tableau 2).

Les figures 3 et 4 donnent les tendances de l'émigration calculées sur ces trois ensembles. Les analyses réalisées sur les seuls résidents portent sur les individus ayant été enquêtés au titre de résident à l'un au moins des 4 passages de l'enquête. L'ensemble « résidents et proches parents » y ajoute les

⁸ Les proportions de résidents ont été calculées au 1er janvier de l'année de l'anniversaire considéré.

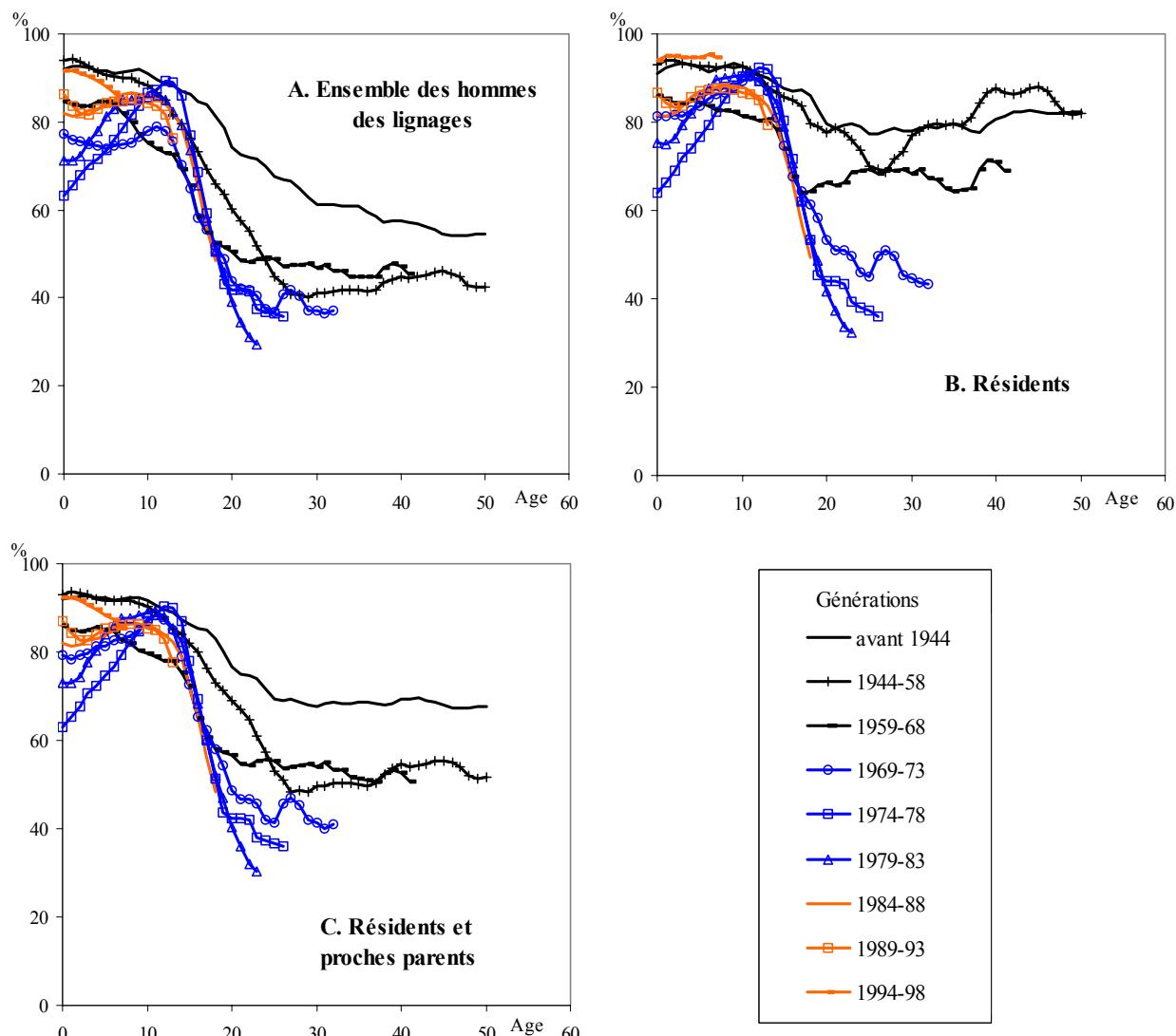
émigrés (n'ayant jamais été enquêtés au titre de résident) en relation de parenté directe (père, frère, fils) avec au moins un homme enquêté comme résident⁹.

Figure 3

Émigration selon l'âge et les générations. Proportion (%) d'hommes résidant au village au 1er janvier de l'année de l'anniversaire x. (moyennes mobiles sur 3 points).

Comparaison des mesures établies sur des populations de définition variable : A. Les hommes (résidents et émigrés) des lignages représentés ; B. Les seuls résidents ; C. Les résidents et les émigrés figurant parmi leurs proches parents (fils, père et frères).

Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004). Hommes nés avant 1999, dont la biographie a été enregistrée à l'un au moins des passages. Est considéré comme résident un homme enquêté au titre de résident à l'un des passages au moins ; Est considéré comme émigré un homme ayant déjà résidé au village mais n'ayant jamais été enquêté au titre de résident.



⁹ Exprimé de façon différente, ce groupe se distingue de l'ensemble des hommes du lignage par l'exclusion des émigrés qui ne comptent aucun proche parent parmi les hommes enquêtés comme résident à l'un des passages.

Ces données s'appuient donc sur une définition large du résident, et stricte de l'émigré. Compte tenu des différents passages de l'enquête, les individus classés comme résidents sont nettement plus nombreux que ceux que l'on saisirait lors d'une enquête à passage unique (81% contre 49% de l'ensemble) (tableau 1). Afin de disposer également des indicateurs correspondant à la situation d'une enquête classique à un seul passage, l'annexe 1 fournit les tendances calculées en se limitant aux hommes survivants en 2004, classés selon leur statut (résident ou émigré) lors de ce passage.

1. Les tendances longues de l'émigration

La reconstitution de l'émigration par âge et par génération à partir des biographies de l'ensemble des hommes des lignages (figure 3A) met en évidence l'ampleur considérable de l'émigration dans toutes les générations et confirme le renforcement et le rajeunissement de la pratique au fil du temps.

On observe une empreinte majeure et durable de l'émigration dans tous les groupes de générations. La proportion d'hommes résidant au village baisse rapidement en début d'âge adulte sans remonter significativement par la suite. Passé l'âge de 25 ans, les hommes résidant au village représentent moins de la moitié de l'effectif de leur génération ; seules les générations les plus âgées, nées avant 1944, ont une représentation un peu plus élevée, de l'ordre de 60%. La quasi-stabilisation des indicateurs après leur chute initiale est révélatrice d'une déperdition¹⁰ durable de la population causée par l'émigration. Tout se passe comme si le niveau d'émigration atteint au terme de la période de jeunesse était une sorte de palier qui ne sera plus remis en question, ou à la marge seulement.

Au fil des générations l'émigration s'est intensifiée tout en débutant à des âges toujours plus jeunes. L'âge auquel la proportion de résidents tombe sous la barre des 50% est passé de 24 ans chez les hommes nés dans les années 1950 à 18 ans pour ceux nés dans les années 1980. Alors que l'impact de l'émigration augmente progressivement avec l'âge au sein des générations les plus âgées, il s'installe, dès les générations nées dans les années 1960, sur un temps très court localisé au tout début de l'âge adulte, entre 12 et 20 ans.

Compte tenu de la proximité des courbes observées pour les différents groupes de générations, on peut se demander si le profil plus éloigné de la courbe des générations nées avant 1944 n'est pas à remettre en question. Le risque de sous-enregistrement étant a priori plus élevé pour les émigrés d'âge avancé (voir supra, point I.3) et les migrations anciennes, les caractéristiques de l'émigration au sein de ces générations (niveau plus faible et progression plus lente au début de l'âge adulte) pourraient-elles être fallacieuses ? Plusieurs arguments laissent à penser que les tendances observées entre générations traduisent la réalité, malgré la marge d'erreur des estimations. D'une part la sous-estimation de l'émigration est sans doute atténuée, sinon compensée, par un biais inverse dû à un différentiel probable de mortalité¹¹ en faveur des émigrés. D'autre part on constate une progression cohérente entre les courbes

¹⁰ Même s'il ne correspond pas forcément à un phénomène d'émigration définitive (d'une année à l'autre les émigrés peuvent être des personnes différentes), le profil observé montre que la pratique migratoire ne saurait se résumer à des mouvements temporaires ou transitoires. Ainsi si la pratique migratoire était concentrée sur la période de jeunesse, avec retour au village, on observerait une remontée des courbes aux âges ultérieurs, or les générations ne retrouvent à aucun moment des effectifs de résidents comparables à ceux enregistrés pendant l'enfance.

¹¹ L'estimation des tendances passées à partir de données rétrospectives (donc recueillies sur les seuls survivants) repose sur l'hypothèse d'indépendance entre mortalité et migration. En l'occurrence, si les émigrés ont une mortalité plus faible que les résidents, ils seront surreprésentés au sein de la population observée, ce qui conduira à une surestimation de l'émigration. L'existence d'un tel biais peut être mis en évidence en comparant les indicateurs établis sur les hommes enquêtés à l'un des passages de l'enquête (figure 3A), à ceux calculés sur les hommes survivants en 2004 (annexe 1A). L'émigration semble bien plus importante quand on s'en tient aux hommes survivants en 2004 au point que la courbe des générations les plus âgées se confond presque avec celles des plus jeunes. Ce rapprochement est cependant complètement artificiel ; il résulte uniquement de l'exclusion de la base de données des individus enquêtés lors des premiers passages mais décédés avant 2004, plus nombreux parmi les résidents que parmi les émigrés. Ce biais, contrôlé depuis que le suivi de population est en place (1988-89), existe cependant sur la période antérieure et est facteur de surestimation de l'émigration, d'autant plus forte que les

des générations successives, le profil des générations 1944-58 étant intermédiaire entre le schéma, très resserré sur les jeunes âges adultes, des générations plus jeunes et celui, plus étalé, des générations âgées. Enfin, les courbes des générations nées dans les années 1970 attestent, comme en écho, de l'essor de l'émigration dans les générations de leurs parents : l'augmentation de la proportion de résidents au cours des 10 premières années de vie correspond à l'arrivée au village d'enfants nés pendant la migration de leur parents.

En définitive, les éléments d'appréciation disponibles n'apportent pas d'indice objectif de déformation ou de sous-estimation majeures des tendances de l'émigration par les données recueillies auprès des hommes des lignages. Nous utiliserons donc ces évolutions comme références pour juger de la possibilité d'approcher les tendances de l'émigration à partir de données collectées sur les seuls résidents, ou sur les résidents et leurs proches parents émigrés.

2. Peut-on se fier aux tendances de l'émigration déduites des biographies des résidents et de leurs proches parents ?

Si on calcule les mêmes indicateurs en prenant en considération les biographies des hommes enquêtés comme résident à l'un au moins des passages (figure 3B), on retrouve certains traits de l'évolution de l'émigration, mais aussi des distorsions manifestes. Ainsi l'ampleur prise par l'émigration aux jeunes âges adultes à partir des générations nées dans les années 1970 est bien restituée mais la pratique migratoire des générations antérieures est largement sous-estimée. La comparaison des courbes suggèrent deux logiques contrastées, l'une pour les générations nées avant 1970 où l'émigration est contenue, l'autre pour les générations plus jeunes où l'émigration est massive et précoce. Ces données amèneraient ainsi à conclure à un essor récent et spectaculaire de l'émigration alors que les données complètes montrent un développement plus ancien et plus progressif.

Si on limite davantage encore les données, en n'analysant que les biographies des hommes résidents en 2004 (annexe 1B), on obtient un tableau bien plus éloigné encore¹². Le constat, fait à partir des données complètes, d'une ponction durable exercée par l'émigration sur la population villageoise disparaît complètement. On a l'idée que la migration est exclusivement un comportement de jeunesse, très généralement temporaire, une sorte de parenthèse dans la vie des individus qui se referme après l'âge de 25 ans.

En définitive, on voit que les analyses limitées aux résidents permettent de saisir l'importance des migrations aux jeunes âges adultes mais pas d'obtenir une description d'ensemble satisfaisante sur l'évolution et la structure par âge de l'émigration.

Si on reprend le calcul des indicateurs en utilisant cette fois les biographies des résidents et de leurs proches parents émigrés (figure 3C), on constate en revanche des résultats très proches de ceux obtenus sur l'ensemble des hommes des lignages. Des différences existent en terme de niveau, dans le sens d'une sous-estimation de l'émigration, mais elles sont modestes et n'altèrent pas l'observation des tendances. Le même constat peut être fait quand on se limite aux résidents en 2004 et à leurs proches parents (annexe 1C). On peut ainsi prendre acte de potentialités d'analyse satisfaisante en limitant la collecte sur les émigrés aux parents directs (père, fils, frères) des présents, ce qui signifie à la fois de bonnes conditions d'accessibilité aux informations et une économie de collecte, ces catégories représentant 60% seulement des émigrés identifiés dans la population étudiée ici.

générations sont anciennes. Il est donc de nature à atténuer, sinon surpasser, celui du sous-enregistrement des émigrés.

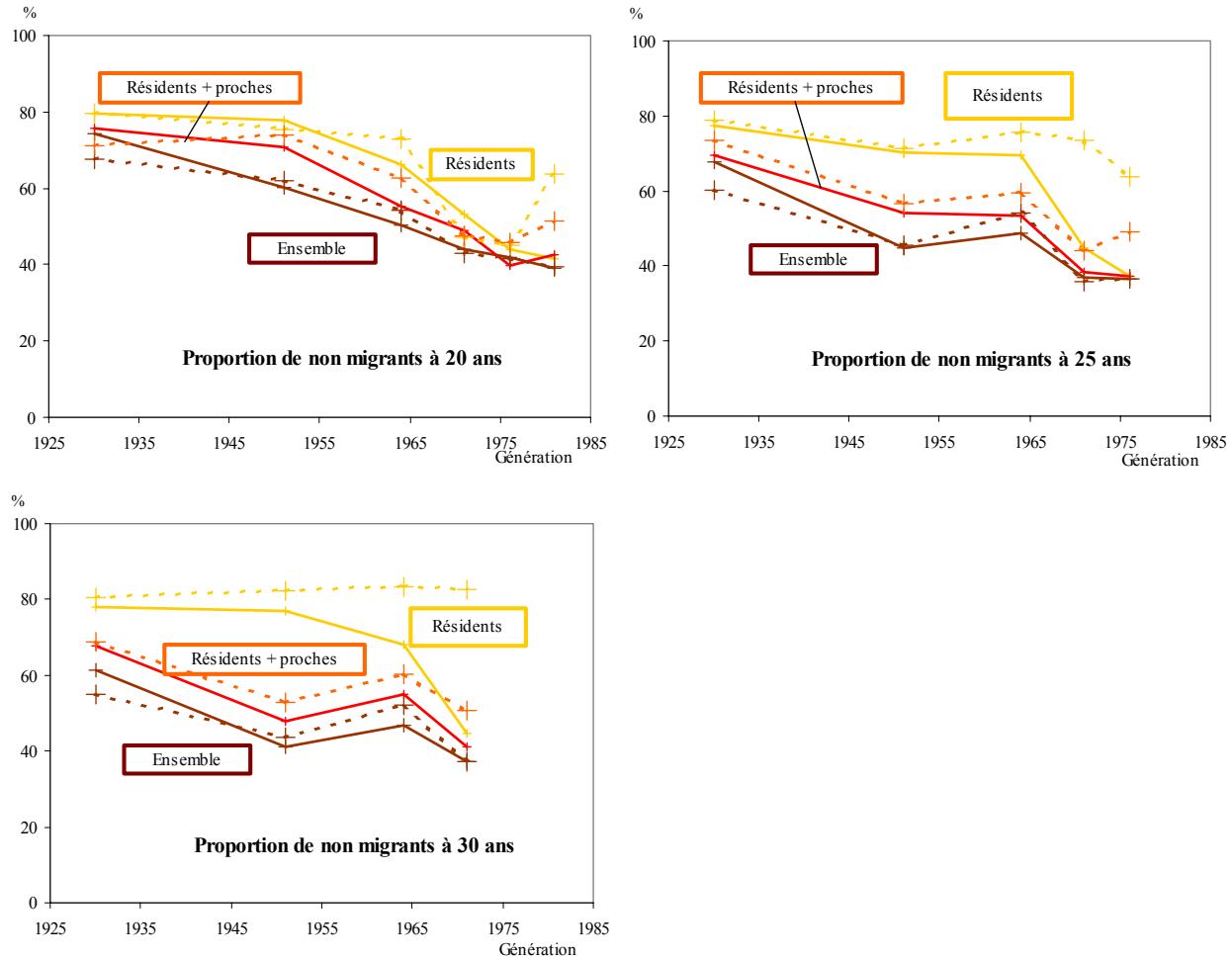
¹² Dans la figure 3B, l'ensemble traité intègre les hommes qui résidaient au village à l'un des premiers passages mais étaient émigrés en 2004, ce qui assure une prise en compte de l'itinéraire des émigrés depuis l'enquête initiale de 1988/89. Ces derniers sont exclus de la définition stricte du résident utilisé dans l'annexe 1B, ce qui explique la remontée finale de toutes les courbes de résidents.

Figure 4

Émigration à 20 ans, 25 ans et 30 ans. Proportion (%) d'hommes résidant au village au 1^{er} janvier de l'année de l'anniversaire considéré. (moyennes mobiles sur 3 points).

Comparaison des tendances selon la population prise en compte : A. Les hommes (résidents et émigrés) des lignages représentés ; B. Les seuls résidents ; C. Les résidents et les émigrés figurant parmi leurs proches parents (fils, pères et frères). En traits pleins : en considérant la population enquêtée à l'un des passages ; en traits pointillés : en considérant la population enquêtée en 2004.

Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004).



La figure 4 fournit une vue d'ensemble sur les tendances de l'émigration mesurée à plusieurs âges (20, 25 et 30 ans) à partir des différentes estimations. On portera plus particulièrement attention aux courbes en pointillés qui renvoient aux conditions d'une enquête à passage unique. Les courbes se situent en palier les unes par rapport aux autres, mettant en évidence la sous-estimation croissante du niveau d'émigration à mesure que l'on resserre la population étudiée. Aux trois âges considérés, l'évolution mesurée sur la population des résidents et de leurs proches parents est quasiment parallèle à celle mesurée sur l'ensemble des hommes du lignage, confirmant l'approximation très satisfaisante obtenue sur cet échantillon. Il convient cependant d'ignorer les retournements de tendances en fin d'observation, liés à la sélection accentuée des migrants de courte durée dans les générations d'âge proche de l'âge étudié. En revanche l'approximation des tendances à partir des biographies des seuls résidents ne s'avère acceptable qu'à 20 ans. Aux âges ultérieurs, les tendances décrites sont très éloignées de celles observées sur l'ensemble des hommes des lignages.

3. Les mêmes conclusions s'appliquent-elles à des définitions plus spécifiques de l'émigration ?

Nous avons abordé l'émigration à partir d'une définition large, correspondant à un déplacement du village pour une période minimale de 3 mois. Qu'en est-il quand on aborde la question sous un angle plus strict, en utilisant des critères d'éloignement et de durée plus importants, ou en limitant les types de déplacement pris en compte ? La reconstruction des tendances à partir des biographies des résidents peut-elle être améliorée quand on oriente l'analyse sur les migrations dont on pense qu'elles structurent la mobilité récente ?

Nous nous sommes livrés à cet exercice en jouant successivement sur trois critères : d'une part en ne retenant que les migrations réalisées hors de l'aire ethnique des Bwa (figure 5A), d'autre part en ne considérant que les migrations de travail, c'est-à-dire orientées vers une activité rémunatrice (figure 5B), enfin en considérant qu'un individu n'était émigré qu'après avoir passé une année dans un même lieu en dehors du village (figure 5C).

Les résultats sont conformes à ceux qui ont été observés à partir de la définition large. L'évolution de la proportion d'émigrés à 20 ans est bien restituée par les différentes estimations. La proximité des courbes s'avère plus importante encore que sur l'ensemble des déplacements quand on limite l'analyse aux migrations de travail et aux migrations hors de la zone ethnique, ce qui est à rapporter à la place prépondérante prise par ces déplacements dans les formes de mobilité actuelle. Aux âges ultérieurs, on retrouve la bonne cohérence des estimations établies sur le fichier des résidents et de leurs proches parents avec celle de l'ensemble des hommes des lignages, mais aussi la confirmation de l'inadaptation des données biographiques rétrospectives collectées auprès des seuls résidents dans les conditions d'une enquête à passage unique.

Conclusion

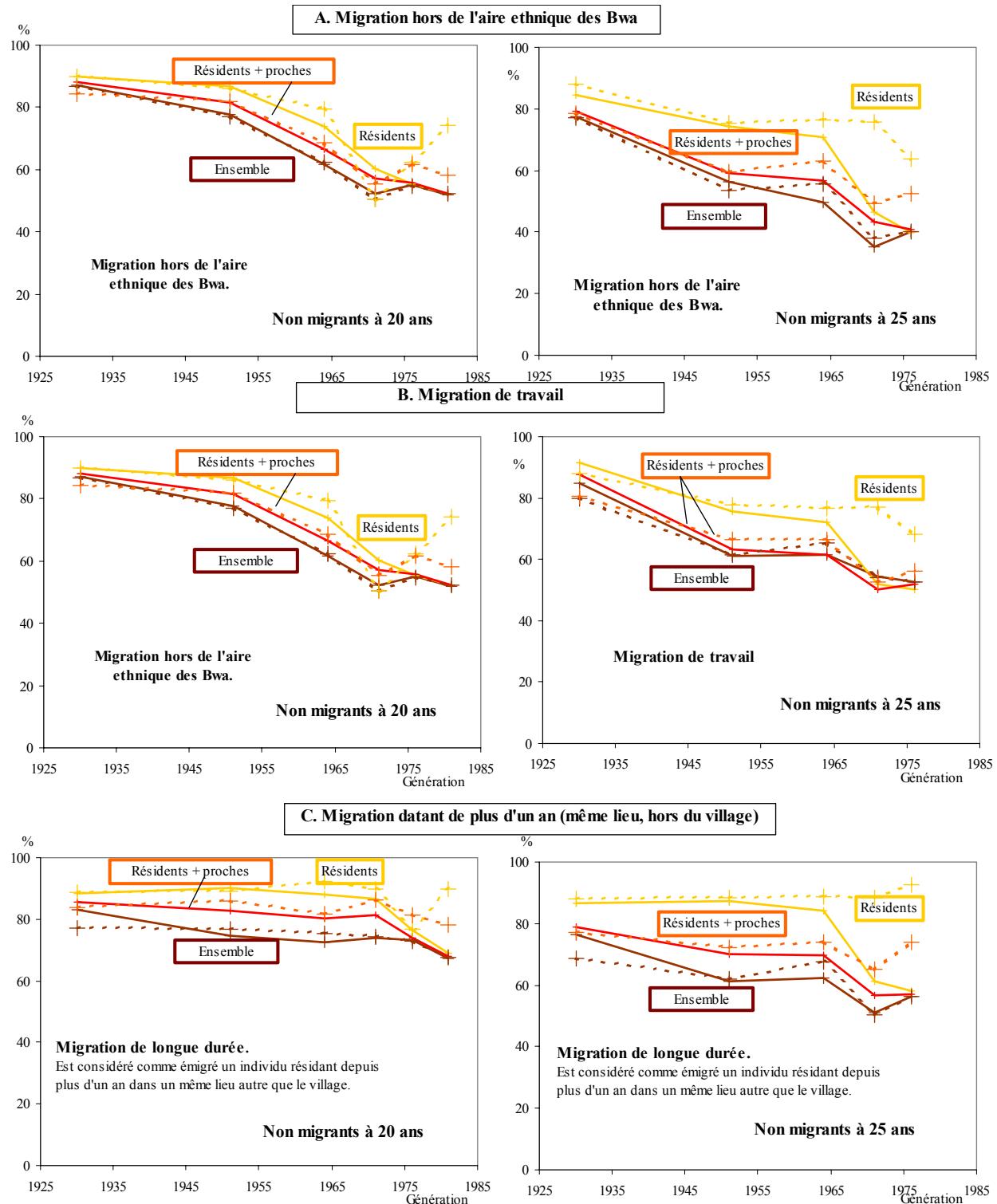
Peut-on espérer rendre compte des tendances de l'émigration à partir d'une enquête rétrospective dans la population d'origine ? Il n'y a certainement pas de réponse univoque à cette question ; l'intensité et la structure de l'émigration dans la population traitée sont en soi des facteurs qui vont peser sur les possibilités de reconstituer l'évolution de l'émigration à partir des déclarations des résidents.

Nous avons exploré le sujet dans le cas d'une population rurale du Mali, en tirant parti des potentialités méthodologiques et comparatives offertes par la disponibilité de données relevant de différents types de collecte, rétrospective et prospective, biographique et généalogique. Dans cette population, comme souvent dans la région ouest-africaine, l'émigration est importante et façonnée à la fois par des migrations temporaires de courte durée et des départs durables.

Nos analyses aboutissent à des conclusions mitigées quant aux possibilités de retracer les tendances de l'émigration à partir d'une enquête à passage unique.

Figure 5

Émigration à 20 ans et 25 ans pour 3 types de migration : migration hors de l'aire ethnique des Bwa, migration de travail et migration engagée depuis plus d'un an. Proportion (%) de non-migrants au village au 1^{er} janvier de l'année de l'anniversaire considéré. (moyennes mobiles sur 3 points). Comparaison des tendances selon la population prise en compte : A. Les hommes (résidents et émigrés) des lignages représentés ; B. Les seuls résidents ; C. Les résidents et les émigrés figurant parmi leurs proches parents (fils, pères et frères). En traits pleins : en considérant la population enquêtée à l'un des passages ; en traits pointillés : en considérant la population enquêtée en 2004. Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004).



Premier constat, les biographies des résidents ne permettent pas de retracer la structure et les tendances générales de l'émigration. La sélection sur les migrants revenus au village conduit à un sous-enregistrement des migrations de longue durée et par là même à une déformation du profil de l'émigration selon l'âge (sous-estimation croissante de l'émigration avec l'âge). Ce constat peut sembler trivial. Son rappel ne nous semble pourtant pas inutile. En l'absence de données alternatives, le tableau de l'émigration décrit à partir des biographies des résidents peut sembler d'autant plus vraisemblable qu'il est conforme à la perception que les intéressés ont de l'émigration dans leur communauté. En l'occurrence, dans la population étudiée, le tableau d'une pratique migratoire temporaire, concentrée au début de l'âge adulte, ayant connu un essor récent, aurait pu sembler tout à fait correct. Il s'avère cependant fallacieux, rendant compte d'un des traits saillants du phénomène migratoire (l'émigration des jeunes) mais en ignorant d'autres, en particulier l'existence d'un déficit migratoire durable au sein des générations.

Les biographies des résidents permettent cependant une approximation des tendances de l'émigration au tout début de l'âge adulte. Pour autant qu'on limite l'observation aux générations qui ont dépassé depuis 5 ou 10 ans la plage d'âges étudiée, on observe sur les résidents une tendance proche de celle relevée sur l'ensemble des générations. Le niveau de l'émigration est légèrement sous-estimé et l'augmentation de l'émigration semble plus récente, mais la tendance est à peu près restituée quand on traite de l'ensemble des migrations et plus encore quand on se limite aux déplacements caractérisant cette augmentation, comme les migrations de travail ou les migrations hors de l'aire ethnique des Bwa. L'apport des biographies des résidents est cependant limité au tout début de l'âge adulte, l'approximation est correcte quand on mesure la proportion d'émigrants à 20 ans mais la divergence apparaît dès 25 ans et ne fait que s'accentuer ensuite. La possibilité d'approcher l'émigration en début de vie adulte à partir de l'expérience des seuls résidents peut être attribuée à l'essor massif de l'émigration à ces âges mais aussi au fait qu'on s'intéresse à la période de vie où l'expérience migratoire individuelle débute véritablement, sans probablement s'accorder à un projet migratoire spécifié, notamment en terme de durée. En particulier on peut penser que les migrations saisonnières qui se réalisent souvent au début de la jeunesse sont relativement indépendantes d'une émigration ultérieure durable. L'effet sélectif de l'émigration sur la population résidente prise en compte est ainsi plus faible qu'aux âges ultérieurs.

Un second enseignement de nos analyses porte sur l'apport d'un élargissement de la collecte aux apparentés des individus enquêtés. Dans les analyses rétrospectives, il est de rigueur de mentionner les limites de la mémoire comme facteur d'omission et d'imprécision. On fait plus rarement attention aux potentialités offertes par la culture orale dans les collectes en Afrique sub-saharienne. La démarche entreprise au Mali prouve qu'il est possible non seulement d'identifier une population dépassant largement celle des résidents mais aussi de recueillir des informations biographiques sur les émigrés. En effet, la reconstitution des généalogies a conduit à l'identification d'un nombre d'hommes émigrés équivalent à celui des résidents et l'enregistrement de l'itinéraire migratoire de ces derniers a été possible plus de 9 fois sur 10. La disponibilité de l'information peut être rapportée à plusieurs facteurs. D'une part, dans des populations n'ayant pas investi dans l'écriture, la mémoire humaine est particulièrement exercée, et l'observateur occidental ne peut être qu'impressionné face aux connaissances capitalisées par ses interlocuteurs. Cela vaut, à plus forte raison pour les informations généalogiques qui structurent droits et devoirs au sein des communautés lignagère et villageoise : sauf cas particuliers d'exclusion de l'histoire collective, le risque d'omission d'apparentés émigrés est probablement faible. D'autre part, les rapports avec les émigrés sont rarement coupés complètement, ne serait-ce que parce que la circulation migratoire est importante et qu'ils servent de relais pour accueillir les nouveaux venus. Enfin, l'oralité assure une circulation publique de l'information : à la différence du document écrit, la transmission orale de l'information peut difficilement être privative. Ainsi il existe différents relais qui assurent une connaissance et une « visibilité » des émigrés même s'ils sont partis de longue date.

Pour autant, est-il nécessaire d'engager un recueil détaillé des généalogies et des biographies d'émigrés pour parvenir à une description acceptable de l'émigration ? Nos analyses montrent que *la reconstitution des tendances de l'émigration est possible avec une économie de collecte appréciable tant au niveau des généalogies que des émigrés soumis à l'enquête : la collecte des biographies des résidents et des émigrés en position de père, fils ou frère, suffit à retracer les tendances longues de l'émigration.*

D'une façon générale, l'expérience menée au Mali encourage la collecte d'informations sur les apparentés, qu'il s'agisse d'informations de base destinées à des mesures indirectes, ou d'informations détaillées, comme les biographies, pour une mesure directe des tendances de l'émigration.

Références bibliographiques

- BACCAÏN Brigitte, 2006. – Observations et concepts en matière de migrations internes, in : CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume (Eds), *Démographie, analyse et synthèse. Volume 8. Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*, p. 65-88. – Ined, Paris. 779 p.
- CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, 2001. – L'approche longitudinale des échnages migratoires externes, in : CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume (Eds), *Démographie, analyse et synthèse. Volume I. La dynamique des populations*, p. 245-266. – Ined, Paris. 580 p.
- COURGEAU, Daniel, 1980. – *Analyse quantitative des migrations humaines*. – Paris, Masson, 225 p.
- HERTRICH Véronique, 1996. – *Permanences et changements de l'Afrique rurale: dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. – Paris, Ceped, 548 p. (Les Études du Ceped n°14)
- HERTRICH Véronique et Marie LESCLINGAND, 2003. – Jeunesse et passage à l'âge adulte chez les Bwa du Mali, in : HERTRICH Véronique et Seydou KEÏTA (coordonné par), *Questions de population au Mali*, p. 251-281. – Bamako (Mali), Le Figuier, UNFPA-Mali, 293 p.
- _____, 2007. – *Transition to adulthood and gender: changes in rural Mali*. – Document de travail de l'Ined n°140, Paris, 36 p.
- HILL Kenneth, 2006. – Méthodes d'estimation indirecte, in : CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume (Eds), *Démographie, analyse et synthèse. Volume 8. Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*, p. 243-26. – Ined, Paris. 779 p.
- LESCLINGAND Marie, 2004a. – Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali: de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale, *Sociétés contemporaines*, n°55, pp. 21-42
- _____, 2004b. – *Nouvelles pratiques migratoires féminines et redéfinition des systèmes de genre. Une analyse à partir des changements démographiques en milieu rural malien*. – Paris, Institut d'études politiques, 300 p. [Thèse de doctorat]
- PISON Gilles, 1987. – Le recueil des généalogies orales : intérêt et limites pour l'histoire démographique de l'Afrique, *Annales de démographie historique*. 1987, p. 67-83. (Éditions de l'EHESS, Paris).
- ZABA Basia, 1987. – The Indirect Estimation of Migration: A Critical Review, *International Migration Review*, Vol. 21, No. 4, p. 1395-1445
- _____, 1988. – *Mesure de l'émigration à l'aide de techniques indirectes : manuel de collecte et d'analyse de données sur la résidence des membres d'une même famille*. – UIESP, Ordina, Liège, 183 p.

Annexe 1

Émigration selon l'âge et les générations. Enquête 2004. Proportion (%) d'hommes résidant au village au 1^{er} janvier de l'année de l'anniversaire x (moyennes mobiles sur 3 points).

Comparaison des mesures établies sur des populations de définition variable : A. Les hommes (résidents et émigrés en 2004) des lignages représentés ; B. Les seuls résidents en 2004 ; C. Les résidents en 2004 et les émigrés figurant parmi leurs proches parents (fils, pères et frères).

Enquête biographique à passages répétés (1988/89, 1994/95, 1999/2000, 2004). Hommes nés avant 1999.

